

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE – AEGN

Les membres de la Commission financière de l'AEGN, ont rencontré le jeudi 17 octobre 2024 Monsieur Georges Python et Mme Laura Casalderrey dans les locaux de la STEP à Autigny.

Lors de cette séance, Mme Casalderrey et M. Python ont répondu à satisfaction et en détail aux questions de Messieurs Sébastien Clivaz, Jacques Crausaz et moi-même concernant les différents postes figurant au budget 2025.

La Commission financière relève la très bonne présentation des comptes et documents et mis à jour, selon les principes de MCH2. En outre, ils ont été reçus à temps.

Budget 2025 – Compte de résultat

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1'855.379.90 CHF avec une légère diminution de 8'868.- CHF par rapport au budget 2024.

Un montant de 24'100.- est à ajouter au titre des charges financières (+ 10'600.- CHF par rapport à 2023), conséquence du relèvement général des taux d'intérêts.

Les revenus envisagés pour l'exploitation sont de 1'879'479.90, soit 1'730.- CHF de plus que prévu pour 2024.

La participation des communes est donc budgétisée à 1'664'479.90 CHF avec une diminution de 8'000.- CHF par rapport à 2024. Cette diminution est malgré tout presque compensée par une augmentation de la taxe des micropolluants, pour 6'800.- CHF soit + 5.3 %.

Les détails et explications de chaque poste du budget qui figurent dans le Message aux délégués, ont été confirmés lors de notre séance du 17 octobre 2024.

La perspective assez proche d'une fusion avec l'AIGMPS au sein de l'ABVGN, encourage pour 2025 et les années suivantes à une limitation stricte des dépenses. Aucun investissement n'est prévu actuellement pour 2025.

Concernant la **planification financière** à l'horizon de 2030, les charges et revenus restent stables avec une augmentation d'un peu plus de 100'000.- CHF en 2030 par rapport à 2025.

A l'appui de ces constatations, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget 2025 établi selon les documents reçus.

Fait à Autigny, le 12 novembre 2024

La Commission financière de l'AEGN,



Sébastien Clivaz,



Jacques Crausaz



Dominique Haller Sobritz.